

République Française  
**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal**  
**Du vendredi 20 février 2026 à 18h**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt février, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Neuvy-Grandchamp, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEDEY Claude, Maire.

Affichage et date de convocation : 16 février 2026

**Conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13 Excusés : 2**

Conseillers présents : LEDEY Claude, LALLEMAND Daniel, BONNEROT Christian, SOEUR Sonia, JURY Jean-Louis, JUNIER Jérémie, LAHAYE MERLE Nathalie, SOTTY Céline, REY Nicolas, DURET-BIDELET Nathalie, TORRENT Aude, TISSIER Carine, LACROIX Jean-François

Conseillers excusés : DESBROSSES Julien, ROBERT Emilie

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer normalement.

Nathalie LAHAYE MERLE est nommée secrétaire de séance.

Les points de l'ordre du jour sont examinés :

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL** :

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

**RAPPORT DES DÉCISIONS DU MAIRE** : Néant

**COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025** :

Le conseil a examiné les résultats du budget communal ainsi que du budget assainissement, exécutés en 2025, en sections de fonctionnement et d'investissement. L'approbation des comptes financiers uniques sera votée par le prochain conseil municipal pour des raisons techniques au niveau de la Direction Générale des Finances Publiques empêchant la délivrance des documents définitifs à soumettre au vote des assemblées.

**CESSION CHEMIN COMMUNAL** : Délibération 01

Dans le cadre de la cession à M. et Mme BOURGEON Jacky, d'un chemin communal d'une superficie de 1ha 13a 6ca, le conseil fixe à l'unanimité le prix de vente à 0,40 €/m<sup>2</sup>.

**CESSION TERRAIN COMMUNAL** : Délibération 02

Dans le cadre de la cession à M. JOURNET Philippe, d'une partie de la parcelle cadastrée AN 107 et d'une superficie de 83ca, le conseil fixe à douze voix contre une, le prix de vente à 1 €/m<sup>2</sup>.

**DOSSIER ETANG DE BRIFFAUD** :

Monsieur le Maire informe le conseil de l'ouverture d'un pourvoi devant la Cour de cassation à l'initiative de M. CARNAT.

**BILAN ANNUEL ASSAINISSEMENT** : délibération 03

Le conseil approuve le bilan de fonctionnement de l'année 2025 du système d'assainissement de la lagune, située au Bourg, conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié par l'arrêté du juillet 2020, relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des systèmes d'assainissement de plus de 200 équivalents d'habitants.

**CONVENTION CCEALS SECRETAIRE DE MAIRIE** : Délibération 04

Monsieur le Maire présente la convention cadre service commun entre la CCEALS et les communes membres pour le service de remplacement des secrétaires de mairie et des personnels administratifs afin de pallier les éventuelles absences. Le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### **TICKET MOBILITE REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE : Délibération 05**

La commune est éligible au dispositif « Ticket Mobilité » soutenu par la Région Bourgogne Franche-Comté, qui consiste en une aide mensuelle destinée à soutenir financièrement les salariés dépendants de la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail. Le conseil à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Région et la commune.

### **MOTION ENSEMBLE CONTRE LE MERCOSUR : Délibération 06**

Mme Josiane CORNELOUP, députée, fait savoir qu'une motion de censure contre le Mercosur a été rédigée. Le conseil à l'unanimité, donne son accord pour le soutien de cette motion.

### **ENCAISSEMENT ENTREES MUSEE : Délibération 07**

Le conseil, à l'unanimité, valide l'encaissement exceptionnel de recettes relatives aux entrées du musée sur le compte de la Commune de Neuvy-Grandchamp provenant de collectivités ou établissements publics (les virements ne pouvant pas se faire sur le compte de la régie).

### **RECENSEMENT POPULATION :**

Le recensement de la population dans les foyers de la commune est terminé. Les données recueillies ne sont pas encore officielles mais une tendance à la baisse du nombre d'habitants est pressentie.

### **PERSONNEL COMMUNAL :**

Le point est reporté.

### **VENTE BOIS : délibération 08**

Dans le cadre de la cession d'une parcelle boisée contiguë à une parcelle appartenant à la commune, Monsieur le Maire a été informé par le notaire désigné dans cette procédure, du prix et des conditions de vente, la commune bénéficiant de droits de préférence et de préemption. Le conseil à l'unanimité, décide de ne pas se porter acquéreur.

### **DIVERS :**

### **BUREAU DES ELECTIONS :**

Le conseil élabore l'organisation du bureau de vote en vue des élections municipales du 15 mars 2026. Monsieur le Maire proposera aux candidats à l'élection, de participer aux tâches de la tenue du bureau de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Procès-verbal arrêté en Mairie de Neuvy-Grandchamp, le 20 mars 2026.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

*(pour info : l'approbation du PV de la dernière séance du conseil municipal avant le renouvellement général est soumise au nouveau CM. Il est ensuite signé par le nouveau maire ainsi que par le secrétaire désigné au cours de la séance d'installation)*